

dre à vos observations au moins une opinion formulée en passant dans laquelle vous diriez que le gouvernement devrait être tenu de rédiger sa recommandation dans une forme simple. Je l'ai déjà demandé. Je voudrais y lire simplement que Son Excellence recommande à la Chambre un bill traitant de certaines questions d'ordre général. Cela suffirait. Le bill serait alors un prolongement de la recommandation. Le gouvernement s'efforce de ne donner dans sa recommandation que quelques points mais trop souvent on ne les retrouve pas dans le bill.

En voulant s'assurer qu'on observe le Règlement et qu'on respecte les règles de responsabilité financière, les députés de l'opposition se trouvent aux prises avec une telle difficulté. Je veux tout simplement suggérer à Votre Honneur d'insister sur la responsabilité du gouvernement et de voir à ce que cette situation ne se présente pas. J'ai toujours insisté sur ce point autant que je l'ai pu car c'est une telle situation qui a amené le député à proposer son amendement.

M. l'Orateur: Je remercie le député de son opinion et des conseils qu'il a donnés à la présidence. Comme il le sait et d'autres représentants aussi, nous avons entendu le même argument plusieurs fois depuis qu'on a modifié le Règlement. Le problème dont il fait état existe réellement, mais je doute que la modification au Règlement l'ait grandement compliqué.

• (12.30 p.m.)

La procédure générale qui vise les amendements n'a guère changé. Les règles, précédents et usages de la Chambre qui régissent la forme des amendements sont demeurés essentiellement les mêmes au cours des années, même après les modifications. A mon avis, le député cherche à modifier une partie d'une loi et je crois qu'ainsi il anticipe. Il se peut fort bien que cet amendement ou son principe trouvent leur place au comité ou à l'étape du rapport, mais je ne crois pas qu'on puisse le présenter à cette étape de nos délibérations. Ce pourrait être, soit un amendement proposant que le bill ne soit pas lu maintenant, mais dans six mois, ce qui serait un amendement recevable ou motivé, soit un amendement d'opposition au principe du bill. Mais ce n'est ni l'un, ni l'autre; c'est un mélange des deux. Le député ne s'oppose pas au principe du bill, mais au principe de l'article 34.

Si nous acceptons en deuxième lecture des amendements en ce sens, nous nous exposerions à des difficultés considérables, car on peut difficilement imaginer un bill de 20, 30 ou 40 articles qui ne renferme pas plusieurs articles précis auxquels les députés voudront s'opposer. L'amendement qu'ils veulent proposer maintenant ne serait motivé qu'en fonction d'un article précis. Je signale aux députés qu'un amendement ainsi conçu ne serait pas recevable.

Le député suggère que la présidence propose en passant au gouvernement que nous examinions d'un peu plus près la forme de la recommandation. Je l'ai déjà fait par le passé. Le député n'ignore pas que je me suis prononcé à plusieurs reprises sur la forme de la recommandation royale. Par conséquent—et il ne s'agit que d'une opinion formulée en passant—j'estime que ce qu'il faut peut-être, c'est une recommandation très générale disant, par exemple, que Son Excellence a examiné cette mesure et qu'il la recommande. Mais, à mon avis, cela

[M. Baldwin.]

présente nombre de difficultés. Voilà l'argument avancé par le député de Peace River, mais j'ai entendu d'autres députés, dont certains du même côté de la Chambre, alléguer exactement le contraire. Ils prétendent que Son Excellence devrait faire une recommandation très détaillée et que nous ne devrions pas nous écarter de ce que Son Excellence nous recommande précisément. Il y a évidemment deux façons d'envisager la question. Je simplement que Son Excellence le Gouverneur général a simplement que Son Excellence le gouverneur général a examiné la mesure et que, sous l'angle des dispositions financières, il la recommande à la Chambre. Dès lors tout amendement qui s'écarterait du libellé du bill lui-même ou tenterait d'imposer des frais supplémentaires au Trésor, serait irrecevable, mais tout ce qui figurerait dans la recommandation de Son Excellence serait acceptable du point de vue de la procédure.

Je serais donc porté à accepter la façon d'aborder le problème proposée par le député de Peace River. J'ai déjà exprimé ce point de vue aux députés. Je ne suis pas sûr de m'être adressé au député en sa qualité de leader à la Chambre de la loyale opposition de Sa Majesté. Je le ferai en temps opportun, et peut-être pourrait-il se servir de son influence de leader pour faire en sorte que Son Excellence adopte cette nouvelle façon de procéder. Vu l'importance de sa fonction, le député pourrait probablement amener Son Excellence, qui a déjà exercé les fonctions d'Orateur de la Chambre des communes, à modifier la forme de sa recommandation à la Chambre. Je ne suis pas certain d'avoir rendu une décision dans ces propos à bâtons rompus, mais le député aura au moins compris que l'amendement ne peut être présenté.

M. R. N. Thompson (Red Deer): Monsieur l'Orateur, bien que je ne fasse pas partie du comité de l'agriculture, je représente une circonscription essentiellement agricole. Je me vois amené à intervenir dans le débat sur le plan de stabilisation du grain par suite des vives inquiétudes de beaucoup de cultivateurs devant ce bill et devant l'ensemble du programme de stabilisation du prix des céréales. Pour l'essentiel, je pense que nous ne devrions pas perdre de vue, en fait, que le Canada est un pays agricole. On peut sans doute affirmer qu'il y a un siècle, l'agriculture était en fait la principale industrie du Canada. Les trois quarts de ses habitants étaient engagés dans la production ou la distribution des produits agricoles. Depuis lors, les choses ont changé. De nos jours, le Canada est avant tout un pays de citoyens. Bien que la plus grande partie de sa population soit fixée dans des zones urbaines, l'agriculture continue à jouer un rôle capital. En fait, je pense que la production de denrées alimentaires est toujours notre industrie de base.

En ce qui concerne certaines des mesures concernant l'agriculture présentées par le gouvernement, je crains que cette industrie très importante ne soit atteinte au point que tout le bien-être du pays en soit compromis. Je ne m'inquiète certes pas des seuls moyens d'existence des agriculteurs. Je me préoccupe en outre d'au-delà de 21 millions et demi de consommateurs de denrées alimentaires. Des statistiques récentes nous révèlent que les consommateurs canadiens dépensent plus de 8 milliards de dollars par an seulement pour la nourriture. Cela représente quelque \$400 par personne ou environ 21 p. 100 de toutes les dépenses personnelles au chapitre des biens et